

PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.
Convocation : 21 août 2023.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN – Maryline PLAFORÊT-DURAND.

Secrétaire de séance : M. Damien TOMATIS.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

I/ NUISANCES SONORES

Poursuivant les réflexions pour trouver un moyen de résoudre les problèmes des nuisances sonores lors de l'occupation des espaces communaux, M. le Maire soumet une ébauche de règlement de location à mettre en place. Il s'agit là d'une démarche pour responsabiliser les locataires, qui devront s'engager à respecter les recommandations décrites ; ceci afin de préserver les lieux et la tranquillité des habitants. Dans quel cas, ils pourraient être amenés à être verbaliser !

Il est noté que les nuisances sonores relevées se déroulent surtout à l'extérieur des espaces loués, que ce soit la salle des fêtes « Jean Lapierre » ou le gîte de groupes « Le Télégraphe ». D'ailleurs, de nouvelles doléances ont été faites ce dernier week-end à la suite d'une location du gîte.

M. le Maire précise qu'il est en attente d'un devis établi par l'entreprise SEB pour l'installation d'un limiteur de bruit à l'intérieur de la salle des fêtes et du gîte. Quant à l'installation d'un mur antibruit près du gîte, après renseignements, il s'avère que ceci n'est pas efficace et, de plus, est très onéreux. Il propose toutefois de faire venir un acousticien qui prendrait des mesures, analyserait et proposerait des procédés techniques pour réduire le niveau sonore, voire le supprimer.

Des discussions et interrogations s'ensuivent : « faut-il faire une différence lors de locations par des associations ou des personnes privées / chiroublonnes ou de l'extérieure ? » ; « faut-il instaurer une caution bruit ? » ...

M. le Maire demande à la commission « voirie et vie du village » de s'approprier ce problème, de rédiger le règlement d'utilisation pour le gîte et la salle des fêtes et de mettre en place éventuellement des mesures d'information, d'application, ...

II/ FINANCES

1) LOGICIEL GESTION DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de l'élaboration du budget d'acquérir un logiciel pour la gestion de la garderie périscolaire voire ultérieurement pour la gestion du restaurant scolaire.

Des offres ont été reçues :

- BERGER LEVRAULT : prestations (paramétrage – formation – suivi administratif) = 3 060.00 € HT et abonnement/mois = 109.00 € HT (contrat de services de 60 mois) ;
- CANTINE DE France : solution Fullweb (qui ne nécessite pas d'installation, une connexion internet suffit), qui s'articule autour de trois portails 1. Portail parent pour les familles de la collectivité 2. Portail de gestion pour la collectivité 3. Portail agent pour le pointage (tablette) = 2 150.00 € HT (logiciel, paramétrage et formation) – contrat de maintenance 320.40 € HT par an.

D'autres propositions vont être demandées.

III/ PERSONNEL

1) AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL D'ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de Mme Rania RAYAUD a été renouvelé pour 3 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2023. Il était convenu durant cette période d'examiner les possibilités d'aménager ce poste d'adjoint administratif en confiant des tâches supplémentaires à celles de la gestion de l'agence postale (ex : gestion de la garderie périscolaire, du gîte communal, des locations de salles, de la mise à jour du site internet et de PanneauPocket...) en s'appuyant sur le rapport établi par M. Christophe GOUX du CDG69 concernant la mission de réorganisation des services qui lui a été confiée.

Il appartient maintenant à la commission RH de définir les tâches et déterminer le temps de travail pour se faire.

IV/ COMMISSIONS MUNICIPALES

1) VOIRIE ET VIE DU VILLAGE

➤ M. Franck BRUNEL signale que des dégâts d'orage ont été constatés et ont endommagés la voie communale « Route des Pontheux » devenue difficilement carrossable sur une trentaine de mètres. M. Brice LAFONT de l'entreprise EIFFAGE vient mardi 29 août constater les dégâts et établir un devis pour la réfection de cette partie de voie. Devant l'urgence, il est proposé d'utiliser les crédits voirie alloués par la CCSB éventuellement à la place des travaux programmés sur la « Route de Crozet ».

➤ Il sera vu également avec M. LAFONT le projet d'installation provisoire de plots sur la RD « Rue des Ecoles » au droit du bâtiment de l'école publique ; ceci afin de ralentir la vitesse des véhicules et de garantir la sécurité des enfants et parents. Dans un premier temps, il s'agit d'un test sur une durée de 3 mois, qui permettra de voir si le projet est viable. Dans quel cas, un aménagement permanent sera programmé l'an prochain avec l'installation de chicanes.

➤ Les travaux effectués sur la « Route des Bois » sont terminés et donnent satisfaction.

➤ M. le Maire informe qu'il a été interpellé par des administrés du hameau du Fêtre, signalant que l'indication de GPS fait s'engager les véhicules sur la voie traversant le hameau, qui se retrouvent sur une portion de chemin en terre et en difficulté pour opérer un demi-tour. Ils demandent s'il pourrait être apposé un panneau à l'entrée du hameau mentionnant « Impasse » afin d'empêcher l'accès des véhicules.

V/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

1) PLUi-H

M. le Maire informe qu'un courrier de M. Jacky MENICHON, Président de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, a été adressé aux élus de la CCSB pour faire part de l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du PLUi-H. Celui-ci est ralenti, notamment en ce qui concerne la rédaction du PADD (plan d'aménagement et de développement durable), qui doit contenir des objectifs de croissance démographique et de réduction de la consommation foncière à traduire dès que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriales) les aura lui-même défini. De son côté, le SCoT est en attente du document du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) pour décliner la trajectoire dites ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'échelle du territoire.

Le travail est néanmoins poursuivi avec les élus locaux sur les volets (agriculture, environnement...) et sur l'étude patrimoniale du PLUi-H, pour laquelle des rendez-vous individuels sont programmés courant octobre 2023. Pour la Commune de CHIROUBLES, le rendez-vous est fixé le mercredi 11 octobre 2023, à 10h00, à JULLIÉ. Ces rendez-vous seront l'occasion d'échanger avec les maires sur les enjeux patrimoniaux propres à leur territoire, mais aussi de partager une vision commune sur les secteurs et édifices d'intérêt patrimonial repérés dans chaque commune (identification issue des retours questionnaires et de l'arpentage terrain réalisé par ARCHIPAT).

La rédaction du PADD se poursuit sur les volets relatifs à l'environnement (les ressources naturelles, les continuités écologiques et la prise en compte des risques), au paysage, au patrimoine et enfin à l'activité économique du territoire. L'objectif est de pouvoir aboutir à la rédaction à l'automne 2023.

En fin d'année 2023, des permanences seront organisées dans chaque mairie pour que chaque commune puisse travailler en concertation avec le bureau d'études AUA, sur l'élaboration du plan de zonage et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui les accompagnent.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

1) INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire communique :

✂ Une invitation de la part de M. le Député, Alexandre PORTIER, est remis à chaque Conseiller.

✂ L'installation de l'abbé Pierre PEYRET comme curé de La Trinité en Beaujolais est prévue le dimanche 03 septembre 2023, à 10h30, à FLEURIE.

✂ L'agence AMADA informe du passage sur la Commune de la 36^{ème} édition du Raid Bleu (randonnée touristique motorisée ouverte aux 4x4, motos, quads et SSV) le 31 octobre 2023. Sollicité par M. le Sous-Préfet pour formuler un avis, M. le Maire a exprimé son désaccord sur le passage du Raid Bleu sur les chemins de la Commune ; certains étant déjà difficilement praticables. Il est en attente d'une réponse.

2) TOUR DE TABLE

✂ Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU fait part du courriel qu'elle a reçu de la part de M. Bruno COLELLA, qui a participé au nettoyage de la chapelle Saint Roch le 13 mai dernier et qui propose de déposer un drap sur l'autel et remettre en place provisoirement la statue de Saint Roch et le Crucifix. Elle précise qu'il sera échangé sur cette proposition au cours d'une réunion de la Commission Voirie et Vie du village.

✂ Mme SPÉE-FOURNEAU demande s'il serait agréable de créer un accueil convivial autour d'une boisson et d'échange avec les parents à l'issue de la rentrée scolaire ce lundi 04 septembre 2023 ?

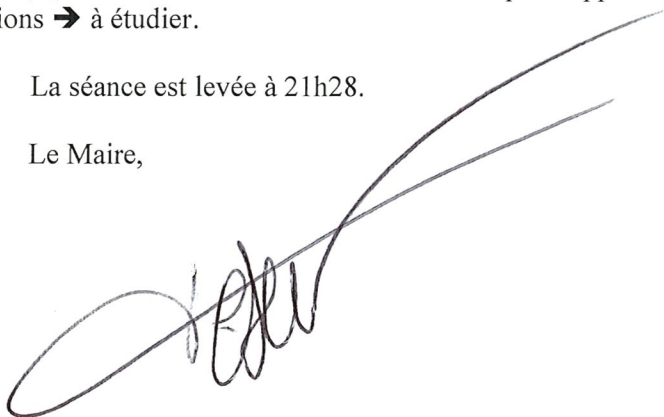
✂ M. Laurent MORIN interroge sur l'autorisation d'utiliser à titre personnel des supports mentionnant les circuits de randonnées ?

✂ M. Damien TOMATIS a été interrogé sur les dates des vidanges des systèmes d'assainissement non collectif → voir sur le site de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

✂ M. Gontran BODESCOT informe que l'application PanneauPocket évolue et va offrir de nouvelles fonctions → à étudier.

La séance est levée à 21h28.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

